



Président : Hadda Djilali  
3, Résidence Gaston Ransart  
59600 Maubeuge  
Tél : 03.27.65.86.54  
Port : 06.18.38.28.10  
Mail : [haddadjilali@orange.fr](mailto:haddadjilali@orange.fr)

# Règlement Intérieur

## 1. Assurance

lors de l'inscription, un certificat médical de non contre indication à la pratique de la boxe est obligatoire accompagné de la feuille d'inscription, d'une photo et de la cotisation annuelle. Cette cotisation est valable pour une année scolaire. Une seule séance pour un essai est permise. Une fois l'adhésion validée, aucun remboursement ne sera possible.

## 2. Tenue

une tenue de sport est exigée tel, un survêtement, short long, tee-shirt, chaussures de sport propre à utiliser que pour la salle, serviette et un nécessaire de toilette pour la douche en cas de besoin

## 3. Equipement

Par soucis d'hygiène, un équipement individuel est exigé. Cet équipement se compose, d'une paire de gants de boxe de taille 10 oz pour les petits et au de là pour les séniors, un protège dent, une corde à sauter et une paire de bandes pour protéger les mains. Lors des test-matches le port d'un casque est obligatoire. Une bouteille d'eau est souhaitée pour se réhydrater.

## 4. Discipline

Les boxeurs sont sous la responsabilité de l'entraîneur et doivent le respect à toute personne du club sans distinction. Il est le seul habilité à décider des activités pédagogiques et sportives à destination de l'ensemble des boxeurs. Afin d'assurer le bon déroulement de la séance d'entraînement, il est demandé de respecter les horaires. L'usage du téléphone portable est interdit pendant toute la durée de la séance. Il est déconseillé de porter des objets de valeurs. Le club se désengage de toute responsabilité en cas de vol. De même, il est impératif de maintenir la propreté des lieux occupés par l'ensemble des membres et adhérents.

L'entraîneur peut exclure tout adhérent dont il juge un comportement inadapté. En cas de récurrence, cet adhérent peut être exclu définitivement après accord du bureau.

En compétition ou en déplacements à l'extérieur, les boxeurs sont garants de l'esprit sportifs et de l'image du club. A ce titre les mêmes sanctions seront appliquées en cas de manquements aux règles du club.

*Le Président*